

# LE GROUPE SERPONE INC.

SYNDIC DE FAILLITE - TRUSTEE IN BANKRUPTCY

Siège Social 7100 Jean-Talon Est, Bureau 600, Anjou (Québec) H1M 3S3

Téléphone (514) 355-6553 Télécopieur (514) 355-8423

[www.grouperpone.com](http://www.grouperpone.com)

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Article 81	Garanti
Privilégié	Non-Garanti
Dettes Eventuelles	

## FORMULAIRE 31

### Preuve de réclamation

(article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition) de \_\_\_\_\_ (nom du débiteur) de  
\_\_\_\_\_ (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ [préciser le poste  
ou la fonction] de \_\_\_\_\_ [nom du créancier]).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le \_\_\_\_\_, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

FORMULAIRE 31 – Suite

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

- C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$. *(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- F. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

*(À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

- G. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

FORMULAIRE 31 – Fin

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit au formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.



Le Groupe Serpone Inc.

SYNDIC DE FAILLITE - TRUSTEE IN BANKRUPTCY

www.groupeserpone.com

**PROCURATION GÉNÉRALE**

*(Alinéas 51(1) (e) et 66.15 (3) (b) et paragraphe 102 (2))*

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition) de ..... failli (ou personne insolvable ou débiteur consommateur). Je, ..... (nom du créancier), de .....(ville ou village), créancier dans l'affaire susdite, par la présente nomme....., de ....., mon fondé de pouvoir général dans l'affaire susdite, sauf en ce qui concerne le recouvrement de dividendes, avec (ou sans) le pouvoir de nommer un autre fondé de pouvoir pour le remplacer.

Fait à ....., ce .....jour de .....

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Signature et titre du signataire

# LE GROUPE SERPONE INC.

Syndic en Faillite

7100, rue Jean-Talon est, bureau 600 Anjou (Québec) H1M 3S3

Téléphone : (514) 355-6553, Télécopieur : (514) 355-8423

**CE MÉMOIRE VOUS EST ADRESSÉ DE FAÇON À VOUS FACILITER LA TÂCHE POUR BIEN REMPLIR LA PREUVE DE RÉCLAMATION CI-JOINTE**

Veillez apporter à ceci une attention toute particulière car autrement votre preuve de réclamation vous sera retournée afin qu'elle soit complétée conformément à la Loi.

- La déclaration doit être signée;
- La signature du témoin est requise;
- La déclaration doit être signée personnellement par le déclarant;
- Indiquer au complet l'adresse où tout avis et correspondance doivent être expédiés;
- Le montant à l'état de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

## **Paragraphe 1 de la preuve de réclamation :**

- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit indiquer à quel titre, poste ou fonction il agit.

## **Paragraphe 3 de la preuve de réclamation :**

- L'état de compte détaillé doit être annexé.
- L'état de compte doit être complet.

**NOTE :** Un état de compte détaillé doit être annexé à la réclamation et doit démontrer la date, le numéro et le montant de toutes les factures ou charges ainsi que la date, le numéro et le montant de tous crédits ou paiements. Un état de compte n'est pas complet s'il débute avec un solde reporté.

## **Paragraphe 4 de la preuve de réclamation :**

- Un créancier non garanti doit rayer les sous paragraphes b) et c) et compléter le sous paragraphe a);
- Un créancier privilégié doit rayer les sous paragraphes b) et c) et compléter le sous paragraphe a).  
Si le créancier est un employé du débiteur, il doit également compléter le sous paragraphe e);
- Un créancier garanti doit rayer les sous paragraphes a) et b) et compléter le sous paragraphe c).

## **Paragraphe 5 de la preuve de réclamation :**

Tout réclamant doit indiquer s'il est lié ou non au débiteur au sens de l'Article 4 de la Loi sur la Faillite et l'insolvabilité en rayant soit 'sont' ou 'ne sont pas'.

## **Paragraphe 6 de la preuve de réclamation :**

Tous réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements et crédits reçus ou accordés, soit;

- au cours des 3 mois précédant la faillite ou la proposition dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés;
- au cours des 12 mois précédant la faillite ou la proposition dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.